



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 24 novembre 2008

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/11/2008

D - 20080603

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 24 novembre Deux mil huit, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphane DELAUX (*présent jusqu'à 16h30*), M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (*présent jusqu'à 17h*), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE (*présent jusqu'à 17h*), M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBÉ, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI (*présente jusqu'à 16h05*), Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Nathalie DELATTRE, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU,

Musée des Beaux Arts . Exposition sur les quais, ports, docks et dockers, de Boudin à Marquet. Convention de partenariat avec la Société Deloitte et Associés. Catalogue et produits dérivés. Signature. Autorisation.

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Maire de Bordeaux, autorisé par la délibération 20080016 du 28 janvier 2008, a signé une convention de mécénat pour le Musée des Beaux-Arts avec la société « Deloitte et associés » dans le cadre de l'exposition « Peinture et société aux temps des impressionnistes », qui a eu lieu du 6 décembre 2007 au 6 avril 2008.

La société « Deloitte et associés » souhaite poursuivre sa politique de mécénat avec le Musée des Beaux-Arts, en apportant son soutien financier à l'exposition « Sur les quais, Ports, Docks et Dockers, de Boudin à Marquet », à hauteur de 13000 €

Cette exposition, qui se déroulera du 26 février au 14 juin 2009, permettra de voir les profondes mutations du monde portuaire, le port cessant d'être un lieu mythique d'embarquement pour devenir un monde vivant.

Des œuvres majeures du Musée des Beaux-Arts de Bordeaux, d'André Lhote, Albert Marquet, Georges de Sonnevillle seront mises en relation avec celles de Gustave Le Gray, Eugène Boudin, Jongkind, Monet, Pissaro, Signac, Contantin Meunier ou Man Ray.

Une convention de mécénat régit les droits et obligations des parties.

A l'occasion de cette manifestation, le Musée des Beaux-Arts a prévu un achat de 650 exemplaires du catalogue (500 exemplaires prévus pour la vente, 150 exemplaires pour les dons et échanges), avec une possibilité de réapprovisionnement par 50 exemplaires.

Ce catalogue sera mis en vente au prix de vente public de 29 €

Des produits dérivés seront également édités et mis en vente :

- 250 affiches 120 x 176, 200 réservées aux dons et affichages et 50 à la vente au prix de 5 €

- 4 modèles de posters, en 200 exemplaires de chaque, 190 de chaque prévus à la vente au prix de 3 €, et 10 de chaque réservés aux dons et l'archivage.

- 6 modèles de cartes postales, en 300 exemplaires de chaque, 280 de chaque prévus à la vente au prix de 0.40 €, 20 de chaque réservés pour les dons et l'archivage.

Ces produits dérivés peuvent faire l'objet d'un réassortiment par tranche de 50 exemplaires.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer cette convention
- émettre un titre de recettes d'un montant de 13 000 € en vue de la perception de ce mécénat à destination du Musée des Beaux-Arts
- autoriser ces tarifs

ADOPTE A LA MAJORITE
VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 novembre 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Dominique DUCASSOU
Adjoint au Maire

CONVENTION DE MECENAT

Entre les soussignés :

La Ville de BORDEAUX représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du conseil municipal du
reçue en préfecture le

Appelée ci-après « Ville de Bordeaux »

d'une part

Et

DELOITTE & ASSOCIES

Société Anonyme au capital de 1 723 040 euros,
Immatriculée sous le numéro 572 028 041 RCS NANTERRE,
Dont le siège social est situé 185 avenue Charles de Gaulle 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
Représentée par Monsieur Emmanuel GADRET, Associé, dûment habilité aux fins des
présentes

Appelée ci-après « DELOITTE & ASSOCIES »

d'autre part

Il a été convenu ce qui suit, préalablement à quoi il est exposé :

1 - PREAMBULE :

La Ville de Bordeaux – Musée des Beaux-Arts a organisé une grande exposition intitulée « Alfred Smith et Alfred Roll, peinture et société au temps des impressionnistes » qui a été présentée du 6 décembre 2007 au 6 avril 2008.

Le société « DELOITTE & ASSOCIES » avait apporté son soutien à cette exposition dans le cadre du mécénat. Elle souhaite aujourd'hui poursuivre son soutien dans le cadre de la présentation de l'exposition « Sur les Quais, Ports, docks et dockers, de Boudin à Marquet » qui sera présentée au Musée des Beaux-Arts de Bordeaux du 26 février au 14 juin 2009.
(Loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations).

2 – CONVENTION :

ARTICLE I : Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de définir les engagements de DELOITTE & ASSOCIES et de la Ville de Bordeaux dans le cadre de la présentation de l'exposition « Sur les Quais, Ports, docks et dockers, de Boudin à Marquet » au Musée des Beaux-Arts de Bordeaux.

ARTICLE II : Engagements de DELOITTE & ASSOCIES

DELOITTE & ASSOCIES s'engage :

- A verser la somme de treize mille euros (13.000 €) à la Ville de Bordeaux au titre de son soutien au Musée des Beaux-Arts de Bordeaux dans le cadre du mécénat.
- A faire apparaître le Logo de la Ville de Bordeaux- Musée des Beaux-Arts sur tous ses documents internes et externes ayant trait à l'exposition précitée et faisant état de son mécénat.
- A payer des droits de reproduction auprès des ayants droits pour l'usage de visuels de tableaux présentés dans le cadre de l'exposition et mentionnés à l'article IV. Ces droits de reproduction ne s'appliquent pas pour les tableaux dits « libres de droits ».

ARTICLE III : Engagements de la Ville de Bordeaux- Musée des Beaux-Arts

La Ville de Bordeaux –Musée des Beaux-Arts s'engage :

- A ce que la Sté DELOITTE & ASSOCIES soit le seul mécène dans son secteur d'activité (audit et conseil) à être associé à cette exposition.
- A reproduire, de manière visible, le Logo DELOITTE sur un certain nombre de documents afférents à l'exposition (dossier de presse, affiches, cartons d'invitation, encarts publicitaires dans magazines, bannières de sorties d'exposition, catalogue d'exposition), dans le strict respect des extraits de la charte graphique que DELOITTE & ASSOCIES communiquera à la Ville de Bordeaux.
- A soumettre pour validation à DELOITTE & ASSOCIES l'ensemble des documents sur lesquels figurera le Logo DELOITTE.
- A laisser communiquer DELOITTE & ASSOCIES sur son mécénat dans tous ses documents internes et externes.
A cet effet, la Ville de Bordeaux autorise DELOITTE & ASSOCIES à reproduire et à utiliser son nom et les Logos « Ville de Bordeaux » et « Musée des Beaux-Arts » ainsi que le nom de l'exposition « Sur les Quais, Ports, docks et dockers, de Boudin à Marquet ».

La Ville de Bordeaux déclare qu'elle jouit de la pleine capacité de consentir les droits objet du présent paragraphe.

Les Logos devront être reproduits dans le strict respect des extraits de la charte graphique que la Ville de Bordeaux communiquera à DELOITTE & ASSOCIES.

- A mettre à disposition, pour l'organisation d'une soirée privée de 150 personnes, le vestibule d'honneur de l'aile nord du Musée des Beaux-Arts avec personnel de surveillance inclus, ainsi que 150 entrées et 3 guides conférenciers pour les visites de l'exposition lors de la soirée privée.

La date est à déterminer en accord avec le Directeur du Musée des Beaux-Arts au minimum un mois avant.

- A mettre à disposition 25 catalogues de l'exposition.

- A mettre à disposition de DELOITTE & ASSOCIES, des visuels (ektachromes ou fichiers) pour un usage strictement limité à l'impression de cartons d'invitation pour la soirée privative, ainsi que pour sa communication interne ou externe.

ARTICLE IV : Modalités de versement

La participation de DELOITTE & ASSOCIES d'un montant de 13 000 € sera versée en une seule fois avant le **30 avril 2009**

Cette participation financière sera créditée sur le compte n° 30001 00215 C3300000000 82 identifiant SWIFT de la BDF (BIC) : BDFEFRPPXXX identification FR9521 ouvert auprès de la Banque de France – Bordeaux au nom du Trésorier Principal de Bordeaux Municipale

La Ville de Bordeaux adressera à DELOITTE & ASSOCIES le justificatif fiscal par son don de 13 000 euros.

ARTICLE V : Durée

La présente Convention est conclue pour la durée de l'exposition « sur les Quais, Ports, Docks et Dockers, de Boudin à Marquet » à compter de la date de sa signature par l'ensemble de ses contractants.

ARTICLE VI : Résiliation

En cas de non respect par l'une des Parties de tout ou partie de ses engagements au titre de la présente Convention, celle-ci sera résiliée de plein droit après un délai d'un (1) mois suivant l'envoi par l'autre Partie d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet.

Toutefois, la Ville de Bordeaux -Musée des Beaux-Arts se réserve la possibilité de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général.

Dans ce cas, elle remboursera la somme de treize mille euros (13.000 euros), versée par DELOITTE & ASSOCIES de laquelle seront déduites les éventuelles contreparties déjà reçues.

ARTICLE VII : Litiges et Contentieux

La présente Convention est soumise à la loi française.

Tous les litiges auxquels la présente Convention pourra donner lieu, seront soumis aux tribunaux compétents.

ARTICLE VIII : Elections de domicile

Pour les présentes, il est fait élection de domicile :

- Pour la Ville de Bordeaux –Musée des Beaux-Arts, en l'hôtel de ville, place Rohan, 33000 Bordeaux.

- Pour DELOITTE & ASSOCIES, tel qu'indiqué en tête des présentes.

Fait en 4 exemplaires originaux,
Le

Pour la ville de BORDEAUX
Monsieur Alain JUPPE
Maire de BORDEAUX

Pour DELOITTE & ASSOCIES
Emmanuel GADRET Associé

**Annexe à la convention entre la Ville de Bordeaux et la société
DELOITTE ET ASSOCIES pour le mécénat de l'exposition « Sur
les quais, Ports, docks et DOCKERS, de Boudin à Marquet »**

Les contreparties que la Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de la société DELOITTE ET ASSOCIES pour son mécénat de l'exposition « Sur les quais, Ports, Docks et Dockers, de Boudin à Marquet sont estimées à 3250 euros dont :

- 2000 euros pour la mise à disposition de la salle
- 375 euros pour les entrées
- 150 euros pour les visites commentées
- 725 euros pour 25 catalogues de l'exposition

Fait à Bordeaux le

Pour la Ville de BORDEAUX Monsieur Alain JUPPE Maire de BORDEAUX	Pour DELOITTE & ASSOCIES Emmanuel GADRET Associé
--	---